

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 4 et du 13 mars 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ALIOUA ép. BEGGOUR	Yamina
2	ALLALI ép. GONCALVES	Radhia
3	BARKA	Walid
4	DIBERT-BEKROY-NOUGANGA	Emmanuel
5	GARCIA VAZQUEZ	Alain Arturo
6	HARBI	Farouk
7	MOCHAIREFA	Haytham
8	NIYONKURU	Sylvain
9	TEDJANI	Mohammed Laid
10	TOUKARIVA ép. SOUISSI	Youlia
11	ZAHAF	Bechir

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 13 mars 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice
Pour le directeur général et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'agence régionale de santé de Guyane

Romain BROCHARD

